

AVIS N° 052-2026 / DCBR / DG

TPBF 6,50 % 2023-2033

**Paiement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, le 12 avril 2026, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50 % 2023-2033 » pour un montant global net d'impôt de 4 133 537 500 (quatre milliards cent trente-trois millions cinq cent trente-sept mille cinq cents FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI Coris Bourse - 01 BP 6585 Ouagadougou- Tél : +226 25 33 14 85 - Email : corisbourse@coris-bourse.com.

Fait à Abidjan, le 24 mars 2026

Pour le Directeur Général
du Dépositaire Central/Banque de Règlement
et par Délégation

Le Directeur du Département des Opérations

Guimba SYLLA



SL

f